

* * * *
- - - - -

L'an deux mil dix-huit, le 04 juillet, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué se s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE, SELIMBAYE, BOULET, CLAVERIN, Adjoint, Mmes BULLIDO, FAUBET Emilie, BOBINEAU, VIEIRA, COLAS, M. DUBREUILH,

Absents excusés : M FAUBET Benoit, SICHE-CADET, DERAÏN, CHOLET, Mmes SENAC, BERTOT, DAVID, LE CLAIRE

Secrétaire de séance : Mme FAUBET Emilie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

I : 2018-69 : Cession du bus communal

Vu les articles L2241-1, L2122.21 et L2122-22 du CGCT

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule de la commune

Considérant délibération n°2017-61 du 28 juin 2017, adoptant l'externalisation du ramassage scolaire du 1er degré par un prestataire privé

Considérant que par délibération n°2017-123, le conseil municipal a accepté de vendre le bus communal de marque INDCAR Iveco immatriculé DA-041-KR, celui-ci ne faisant plus besoin auprès des services

Considérant l'offre d'achat émise par l'entreprise Voyages CHEZE33 à hauteur de 45 000€ TTC,

Sur rapport de Mr le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise Mr le Maire à céder le bus de type INDCAR Iveco immatriculé DA-041-KR référencé à l'inventaire sous le numéro 00086 à l'entreprise Voyages Cheze 33, La Bitarelle 19800 GIMEL LES CASCADES pour un montant de quarante cinq mille euros (45 000€ TTC)
- dit que la recette sera imputée au budget principal au compte 775 « Produit de cession d'immobilisation »
- dit que le matériel sera sorti de l'actif
- autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à la vente et à passer les écritures comptables

II : 2018-70 : Participation de la Cali pour le remplacement des menuiseries du réfectoire et accueil ALSH

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité la Communauté d'Agglomération du Libournais pour participer au financement des travaux de mise aux normes de l'ALSH, bâtiment communal partagé et utilisé pour la compétence Communautaire

Par courrier du 13 juin 2018, la Communauté d'Agglomération du Libournais nous propose de participer à hauteur de 42605€ pour nos travaux de remplacement des menuiseries extérieures estimés à 105 181€ HT pour ce faire le conseil municipal doit se prononcer sur cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant proposé par la Communauté d'Agglomération du Libournais de 42 605€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h28